



This project is co-funded by the Civil Justice Programme of the European Union



EUROPEAN
EXPERTISE
& EXPERT
INSTITUTE

JUST/2013/JCIV/AG/4664

Shaping Expertise across European Justice Systems

EGLE conférence plénière – Rome – Le 29 mai 2015 Cour de cassation italienne

Allocution de Jean Raymond Lemaire, Président de l'EEEI

L'EEEI, European Expertise and Expert Institute a 10 ans.

Si nous avons choisi pour notre organisation la dénomination d'« Institut », c'est précisément pour marquer son positionnement de « pôle de recherche » indépendant au plan européen et le démarquer de toute action de promotion d'intérêts particuliers ou catégoriels : sa mission est bien de promouvoir la sécurité et l'efficacité juridique de l'expertise pour tout justiciable européen.

10 ans déjà, l'émergence de l'idée en 2005, des statuts déposés un an plus tard en octobre 2006, un développement maîtrisé mais constant et une première importante réussite acquise par un grand projet européen « EUREXPERTISE » conclue par le colloque de Bruxelles en mars 2012. Ce tout premier succès est à l'origine du second grand projet cofinancé avec la CE, EGLE, dont la conférence qui s'achève est l'avant dernière étape.

Ainsi, les objectifs de l'Institut s'inscrivent parfaitement dans la construction de l'Europe dont ma génération n'est peut-être pas l'initiatrice, mais très certainement une des premières chevilles ouvrières et une des premières bénéficiaires.

- Quel plaisir, quelle joie, quelle fierté d'assister aux réunions de travail qui ont permis de construire le projet EGLE, d'entendre les différences d'analyse et de culture et de constater que celles-ci sont acceptées dans le respect et l'estime de l'« autre ». La simplicité des échanges au sein de groupes hétérogènes en terme d'activités et de nationalités montre la volonté commune de contribuer à la construction d'une justice de qualité en l'Europe, ce qui est, depuis sa création, l'atout fondamental dans la réussite de l'Institut.
- Ce projet c'est la reconnaissance de l'importance de l'expertise judiciaire dans de nombreux litiges ; c'est la reconnaissance de l'apport de l'expert dans la résolution de nombre d'entre eux, c'est la reconnaissance enfin de « l'honnête homme » (pour faire plaisir à Madame le Bâtonnier Féral-Schuhl, l'« honnête femme ») qu'est l'expert judiciaire, au service de ses prochains et de l'œuvre de Justice.

L'expertise n'est pas aujourd'hui et ne peut être une profession tant les disciplines et les pratiques sont diverses et éloignées. C'est donc une activité, le plus souvent occasionnelle.

Quoi de commun entre l'expert architecte et l'expert en carillon ? Entre le médecin et le financier ? Entre le légiste et le spécialiste de l'environnement ? Rien apparemment, si ce n'est l'essentiel, une volonté de mettre, en toute indépendance, ses connaissances au service du Juge et de son prochain, de ses prochains, afin de participer à l'œuvre de Justice, fondement de toute démocratie.

Adresse correspondance :
92 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret (France)

S/C Compagnie des Experts
près la Cour d'Appel de Versailles
5, rue Carnot - 78000 Versailles

Tel : +33(0)1 41 49 07 60
Fax : +33 (0)1 41 49 02 89
E-mail : contact@experts-institute.eu

www.experts-institute.eu



Il y a dix ans, quelques personnes, vite rejointes par beaucoup d'autres, ont décidé de faire abstraction des différences entre les systèmes judiciaires des pays européens et, pour l'expertise contribuant à une procédure judiciaire :

- d'accroître la confiance dans les opérations d'expertise menées dans d'autres pays que le sien ;
- d'accroître la qualité des opérations d'expertise dans tous les pays et notamment ceux de l'Union Européenne ;
- de rechercher l'excellence dans les opérations d'expertise.

C'était un rêve, une gageure, dix ans plus tard, nous avons compris que ce n'est plus qu'une question de temps, de mois, d'années ... C'est devenu possible, probable sinon inéluctable.

Le projet EGLE, European Guide for Legal Expertise.

L'idée, issue comme une évidence du projet EUREXPERTISE : construire un cadre consensuel de pratiques expertales dans l'Union européenne pour la Justice civile (cadre demandé/imposé par la DG Justice).

Le résultat attendu : un guide des bonnes pratiques, voire un livre blanc des recommandations en matière d'expertise judiciaire et d'experts ; sans préjugés, sans discrimination, avec un maximum d'ouverture et hors tout processus politique, pour trouver des convergences.

A cette fin, il a été décidé d'organiser une conférence de consensus, méthode utilisée régulièrement dans le monde médical, dont le fondement est dans le titre : la recherche d'un consensus.

C'est une occasion unique, où l'apport de chacun fait progresser le travail collectif.

Pour ce faire, l'Institut s'est inspiré de deux expériences.

- Une conférence de consensus organisée par la Cour de cassation française en 2006, avec pour objectif de faire émerger, pour les magistrats concernés, les bonnes pratiques pour nommer des experts, proposer des missions d'expertise et suivre le déroulement des opérations d'expertise. Cette conférence de consensus a été, notamment dirigée par Alain Nuée, qui est aujourd'hui un des principaux animateurs du projet EGLE.
- Une seconde conférence de consensus, organisée en 2010 par le CNEJ (Conseil National des experts judiciaires belges) à Malines, sur le thème du statut de l'expert en Belgique et ce dans le cadre du projet EUREXPERTISE.

Le projet EGLE, avant la conférence de ce jour, c'est :

- 15 mois de travail à date ;
- 60 personnes (magistrats, avocats, experts, universitaires, engagés dans les travaux préalables à cette réunion ;
- des dizaines de réunions organisées dans différentes grandes villes européennes : Milan, Barcelone, Gand, Bruxelles, Paris, Delphes, Cologne, Utrecht ...
- un groupe d'étude des textes pour les harmoniser ;
- La constitution d'un Jury de plus de dix personnalités européennes ;
- ...



- La conférence plénière de Rome :
 - plus de 150 participants ;
 - des participants venant de plus de 22 pays ;
 - 12 Cours suprêmes représentées ;
 - une attente, des préconisations ; une synthèse.
- Un guide des bonnes pratiques.

Il sera rédigé par le Jury après un travail d'analyse et de synthèse de l'ensemble des travaux des groupes de travail et des débats intervenus tout au long de cette journée avec vous tous.

Il est indispensable que ce Guide soit diffusé le plus largement possible et l'Institut compte sur vous pour l'assister dans cette tâche soit en lui communiquant des listes de diffusion soit en procédant vous-même à cette diffusion. « We have something to share ». « We need you to disseminate the result of your work ».

L'EEEI prendra contact avec vous dans les semaines qui viennent pour ce faire.

Bien évidemment ce guide sera diffusé très largement à travers le site de l'Institut, la revue Experts, tous nos membres et contacts, mais nous devons en élargir l'audience le plus possible.

Nous le diffuserons également aux différentes instances européennes :

- les Cours suprêmes ;
- les Barreaux ;
- les Associations d'experts ;
- la Commission Européenne ;
- le Groupe e-justice de l'Union européenne ;
- le Parlement européen ;
- le Conseil de l'Europe, la CEPEJ ;
- l'OCDE ;
- la Banque mondiale ;
- ...

2. Une réflexion indispensable est à conduire pour identifier les moyens de mise en œuvre de ces bonnes pratiques.

Cette réflexion sera déclinée selon les principaux axes de travail que vous avez abordés aujourd'hui.

- Une liste européenne, des listes nationales et régionales d'experts.
- Le contrôle et le suivi des opérations d'expertises.
- L'indépendance des experts.
- La formation des experts à la procédure, aux évolutions de leurs métiers.
- Une structuration des experts, la création d'associations représentatives.

Le projet EGLE prendra fin le 31/12/2015, et l'Institut poursuivra sa route. La tâche est immense car les projets sont nombreux.

Les projets de l'EEEI.

- L'expertise pénale.
- La formation des experts.
- Des échanges entre experts européens, le financement de travaux de recherche, faciliter les contacts.



L'avenir de l'EEEI.

- Une assise financière plus importante et pérenne.
- Un développement régulier. Aujourd'hui une cinquantaine d'institutions sont membres de l'EEEI. Il faut doubler ce nombre rapidement.
- Un lieu d'échange permanent.
- Une matrice de compétences, par profession/activité et par pays.

Remerciements

Au nom de l'Institut, je remercie Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation italienne, Giorgio Santacroce, qui a accepté d'accueillir les travaux de l'EEEI, en particulier la conférence plénière organisée aujourd'hui dans le cadre de la conférence de consensus du projet EGLE.

C'est la manifestation concrète de son intérêt pour nos travaux, qui nous touche énormément. C'est également la manifestation d'une grande fidélité ; Monsieur Santacroce, en tant que Premier président de la Cour d'appel de Rome a adhéré à l'EEEI dès 2011.

Je remercie également vivement, Monsieur Pasquale Ciccolo, Procureur général près la Cour de cassation pour son accueil et ses encouragements.

Je tiens par ailleurs à associer à ces remerciements :

- le personnel de la Cour de cassation,
- l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé sur le projet et ceux qui, par leurs contributions permanentes, font progresser chaque jour l'EEEI,
- et tout particulièrement, l'équipe qui a permis que ce projet se déroule dans d'excellentes conditions et qui a constitué la cheville ouvrière de cette conférence.

Je tiens à citer nos partenaires italiens, qui sont nombreux à être représentés aujourd'hui :

- la Cour d'appel de Venise ;
- le barreau de Venise ;
- la Cour d'appel de Brescia ;
- la Cour d'appel de Rome ;
- la Cour d'appel de Milan ;
- la Cour d'appel de Palerme, dont nous espérons l'adhésion prochaine,
- l'ordre des avocats de Rome, dont le Président vient de s'exprimer et à qui j'ai proposé, devant vous, d'adhérer à l'EEEI.

Enfin, je me dois de souligner le grand intérêt porté par les hautes juridictions de plusieurs pays pour l'amélioration de la qualité de l'expertise de justice en Europe, tout comme la confiance que nous témoigne depuis plusieurs années la Commission Européenne, à travers sa Direction Générale Justice, en soutenant nos projets. L'Institut les en remercie tous très sincèrement.

Je vous remercie.